



Règlement intérieur stages du Bi Club Chapellois

(À compter de septembre 2023)

1. Présentation et lieu d'accueil

Le Bi Club Chapellois est une association qui organise des stages sportifs à destination des jeunes à partir de 8 ans. Ces stages sont organisés durant les vacances scolaires (cf calendrier annuel des stages) et en fonction des effectifs (le nombre minimum pour ouverture est fixé à 5 enfants).

Le club propose principalement du BMX mais aussi d'autres activités sportives complémentaires à notre discipline et ludiques.

L'accueil se fait sur la piste de BMX située Rue de Vaussoudun à La Chapelle Saint Mesmin.

Un parking est à disposition des parents pour pouvoir déposer leur(s) enfant(s) en toute sécurité.

2. L'accueil du public

Les stages sont ouverts à tous les enfants, filles et garçons, à partir de 8 ans, qu'ils soient licenciés au club ou non (sauf stage spécifique).

Les inscriptions seront prises complètes (inscription+ règlement) par ordre d'arrivée.

Le club se donne le droit de refuser une inscription si l'effectif maximal est atteint. Une liste complémentaire pourra être mise en place pour permettre d'ouvrir de nouvelles places en cas de désistement. Ces repêchages se feront prioritairement pour les membres du club et par ordre d'arrivée.

3. Ouverture

Le club accueille les jeunes durant certaines vacances entre 9h30 et 16h30, avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné entre 8h30 et 9h30 et 16h30 et 17h30 (sans surcoût).

Aucun jeune ne sera accepté après 9h30 pour des raisons d'organisation.

Les dates des stages sont fixées chaque année en septembre.

4. Inscriptions, annulations et tarifs :

a. Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou à la semaine (sauf en cas de stage spécifique), dans la limite des places disponibles et en respectant les dates limites de demandes d'inscriptions définies sur le calendrier annuel.

Toute inscription hors délai sera majorée de 2€ par enfant et par jour et sera prise en compte en fonction des places disponibles.

b. Annulations

Toute annulation d'inscription pourra se faire jusqu'au mercredi suivant la fin des inscriptions.

Faute de quoi la présence de l'enfant sera facturée.

Une dérogation pourra être faite pour un enfant blessé sur justification médical.

c. Tarifs

Les tarifs d'inscriptions sont dégressifs en fonction du nombre de jours d'inscription dans la même semaine. Un tarif préférentiel est appliqué pour les membres du club.

d. Paiement et mode de règlement

Le paiement peut se faire par chèque, espèces, carte bleue, paiement en ligne, Chèques Vacances ou coupon sport.

Il peut être déposé directement au bureau du club situé sous la butte de départ, déposée dans l'une de nos boîtes aux lettres (sous la butte de départ ou boîte postale située à côté des serres municipales) ou envoyé par courrier à : Bi Club Chapellois , Rue de Vaussoudun 45380 La Chapelle Saint Mesmin.

Le règlement doit accompagner l'inscription pour la rendre effective.

5. Assurance

Les enfants licenciés au Bi Club Chapellois ou dans un autre club affilié à la Fédération Française de Cyclisme seront automatiquement couverts en assurance.

Les enfants n'étant pas licenciés devront obligatoirement s'acquitter de la cotisation prévue pour être couvert durant leur période d'inscription.

6. Renseignements à fournir lors de l'inscription

Il est important de remplir l'intégralité des informations demandées sur les fiches d'inscription.

Tout jeune licencié dans un autre club devra nous fournir une copie de sa licence en cours de validité.

7. Fonctionnement

a. Les activités

Le planning des activités sera communiqué directement auprès des licenciés du club. Il sera également disponible sur notre site internet : <https://www.biclubchapellois.fr/les-stages/>

b. La restauration

Les repas (déjeuner et goûters) seront pris dans l'enceinte du club (sauf en cas d'activité extérieure à la journée). Ils seront à la charge des familles.

Le club met à disposition des enfants un réfrigérateur et un micro-onde. Les journées étant riches en activités, n'hésitez pas à prévoir un repas copieux.

c. Absence et maladie

Pour toute absence, merci de prévenir le club par téléphone avant 9h30 au 02-38-70-55-85.

Seules les absences pour maladie ou blessure sur certificat médical ne seront pas facturées.

Toute autre absence sera facturée.

Tout enfant malade ne pourra être admis au sein du club.

Tout enfant malade pendant la journée sera dirigé vers ses parents ou une personne agréée par eux après que ceux-ci aient si possible été avertis.

En cas d'accident durant l'accueil, les parents seront prévenus. Les services de secours pourront être contactés le cas échéant.

Si un enfant suit un traitement, l'information devra être précisée au moment de l'inscription et une copie de l'ordonnance devra être fournie. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

d. Arrivée et départ des enfants

Les parents devront confier leur(s) enfant(s) aux encadrants du stage aux horaires prévus.

L'enfant pourra se présenter et repartir seul sous l'accord préalable des parents dans la fiche d'inscription.

Le club décline toute responsabilité avant 8h30, heure d'ouverture de la structure.

Aucun enfant ne pourra être laissé seul sur le parking du club même après autorisation des parents.

8. Règles de vie en collectivité

Il est important que chacun ait un comportement respectueux des règles de bonne conduite (politesse et bienveillance envers l'encadrement et les autres stagiaires, respect du matériel, respect de la nourriture, comportement écocitoyen...).

En cas de détérioration délibérée, les parents supporteront les frais de remise en état.

9. Précautions

Il est fortement recommandé de ne pas laisser aux enfants des objets de valeurs (montre, bijoux...).

En cas de perte ou vol, le club décline toute responsabilité. Les téléphones portables ne doivent pas être utilisés durant les activités sous peine d'être confisqués.

10. Non-respect du présent règlement

Le non-respect du présent règlement entraînera la suspension de l'inscription.

11. Acceptation

Le seul fait d'inscrire votre enfant à l'un de nos stages vaut acceptation du présent règlement.

Ce présent règlement est susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction des nécessités du club. Toutes modifications seront notifiées aux usagers.

Fait à La Chapelle Saint Mesmin, le 22 septembre 2023